****

**« Giono, l’image, le Trièves »**

**Châtel-en-Trièves (Isère)**

**27 et 28 juin 2020**

**APPEL A PARTICIPATION**

A l’occasion du cinquantenaire de la disparition de Jean Giono, REGARDS ALPINS, association de promotion de la photographie d'auteur au sein de l'Arc Alpin, organise avec de nombreux partenaires une exposition photographique sur le thème « Giono, l’image, le Trièves » :

* Cette exposition se déroulera les 27 et 28 juin 2020 à Châtel-en-Trièves (Isère),
* Elle sera ouverte gratuitement au public le samedi et le dimanche de 10h à 19 heures.
* En complément de l’exposition photographique seront proposées des animations, conférences, projections de films… en lien avec Jean Giono et le territoire du Trièves.

Outre le concours de nombreux partenaires locaux publics et privés, cette manifestation est soutenue par l’association des Amis de Jean Giono et bénéficie du label officiel des manifestations proposées à l’occasion du cinquantenaire de la disparition de l’auteur.

**Participants concernés**

**Cette proposition d’exposition est ouverte:**

* à tout photographe et auteur(e) photographe, professionnel(le) ou amateur(e),
* et à tout autre artiste et auteur(e) utilisant la photographie comme outil ou support.

**Proposant des œuvres :**

* en rapport avec le thème proposé abordé sous tous ses aspects possibles et imaginables : réels ou imaginaires, traitant les thématiques humaines, économiques, ethnographiques, naturalistes, scientifiques, environnementales, architecturales, historiques... (liste non exhaustive).

La sélection des artistes retenus sera effectuée par les soins de l'association "Regards Alpins" sur leur capacité à présenter :

* une série d’œuvres cohérentes ;
* une démarche créative et artistique en adéquation avec le thème proposé ;
* une réelle originalité aussi bien dans la façon de traiter ce thème que dans la manière de le présenter et le mettre en valeur.

Une grande latitude dans les modalités d'expression artistique est laissée à la libre appréciation des artistes, y compris dans la possibilité de croiser le médium photographique avec d'autres techniques d'expression dans des œuvres composites (peinture, écriture, graphisme, sculpture, calligraphie, dessin...).

**Caractéristiques des œuvres**

**Sur les plans techniques, sont acceptés tous travaux, toutes techniques et tous supports dès lors que le médium photographique est présent, c'est-à-dire :**

* photographies numériques (retravaillés informatiquement ou non), photos instantanées ; photographies argentiques, techniques anciennes, sérigraphies, sténopés...
* toutes recherches plasticiennes faisant appel à la photographie ou intervenant en complémentarité avec elle ;
* tous types d'œuvres et d'installations en deux ou trois dimensions.

**Sélection des exposants**

**Les dossiers de candidatures doivent être soumis à l'association "Regards Alpins" avant le 30 mai 2020, dernier délai.**

* au vu des dossiers de candidatures reçus, un jury constitué par les soins de l’Association "Regards Alpins" effectuera une sélection des œuvres répondant le mieux au thème et aux critères détaillés ci-dessus ;
* les choix du jury sont de son entière responsabilité, et sont sans appel.

Les candidats retenus seront avisés individuellement des choix du jury, par courrier postal ou électronique, au plus tard le 10 juin 2020. La liste de ces candidats sera rendue publique sur le site http://regards-alpins.eu.

**Candidature**

Pour voir sa candidature examinée, chaque artiste doit faire parvenir à l'association "Regards Alpins", par tout moyen à sa convenance, et **avant le 30 mai 2020**, un dossier constitué des éléments suivants :

* le dossier de candidature téléchargeable sur le site [http://regards-alpins.eu](http://regards-alpins.eu/) ;
* une sélection des photographies et/ou des œuvres composites qu'il envisage d'exposer ;

*NB : En cas de candidature retenue un dialogue s'engagera entre l'artiste et les organisateurs afin d'adapter au mieux les besoins aux possibilités matérielles et techniques du lieu d'exposition.*

**Conditions de participation**

Le participant sélectionné s'engage :

* à prendre à sa charge les coûts des tirages et supports des photos et autres œuvres et documents qu'il souhaite présenter ;
* à être présent durant les deux journées de la manifestation ;
* assurer le transport, l'accrochage et le décrochage de ses œuvres.

Le participant autorise l'association "Regards Alpins" à reproduire et utiliser partiellement ou totalement ses œuvres aux seules fins de promotion et compte-rendu de la manifestation.

En cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles, l'association "Regards Alpins" se réserve le droit d'écourter ou d'annuler cette manifestation, et ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque préjudice subit par les participants.

Droits des tiers :

* il est bien évident que la législation sur le droit à l'image s'applique sans restriction à toutes les œuvres présentées ;
* en conséquence, les auteurs sont les seuls responsables de tous les droits relatifs au œuvres qu'ils présentent ;
* les œuvres représentant des personnes reconnaissables, ou des biens mobiliers ou immobiliers soumis au droit à l'image, devront être accompagnées d'une autorisation dûment signée des personnes ou ayants-droits concernés ;
* si l'auteur n'est pas en mesure de fournir lesdites autorisations, il engage sa responsabilité pleine et entière ;
* en aucun cas, l'association "Regards Alpins" ne pourra être tenue pour responsable en cas de litige ;
* l'association "Regards Alpins" se réserve le droit, après échange avec l'artiste et demande d’explications, de refuser d'exposer des œuvres susceptibles de contrevenir à la législation sur le droit à l'image.

Vente des œuvres :

* l’exposant peut vendre ses œuvres sur place, sous sa seule et entière responsabilité, et à condition qu'elles aient un rapport avec le thème de la manifestation ;
* par souci de cohérence et de qualité de l’exposition, il est expressément demandé à l'exposant d’éviter, dans la mesure du possible, de décrocher ses œuvres durant la tenue de la manifestation, et donc de privilégier en cas de vente la réservation de l’œuvre jusqu'à la fin des rencontres ;
* aucun pourcentage n’est prélevé par l’association Regards Alpins sur la vente des œuvres ;
* chaque participant s’engage à être en règle vis-à-vis de l’administration fiscale. L'association "Regards Alpins" ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable des ventes effectuées selon des conditions non conformes à la législation en vigueur.

**Leur sélection implique de la part des candidats l'acceptation pleine et entière du présent document et des modalités de déroulement de la manifestation.**

**Contacts**



**ASSOCIATION "REGARDS ALPINS"**

Le Marthouret – 05500 Le Noyer

Site internet : http://regards-alpins.eu

Mel : contact@regards-alpins.eu

https://www.facebook.com/RegardsAlpins